

AFFAIRE N°21 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Léonce, nécessaire à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 23 janvier 1975, autorisation m'avait été donnée d'effectuer le paiement des terrains nécessaires à l'aménagement du Boulevard de ceinture, dont celui de Madame ADAMAR Léonce pour la somme de 36 000 FF.

Le prix réel du terrain de l'intéressée étant de 39 000 FF conforme à l'estimation des Domaines, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer cette transaction sur la base de 39 000 FF.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 901 article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Vu
Saint-Denis, le 16 octobre 1975
Pour le Maire
le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales. P. BIANCHI.